

Vivons Notre Commune



N° 9 Février 2019

L'Edito du Maire

Permettez-moi en mon nom personnel et au nom de mon conseil municipal de vous renouveler par écrit nos meilleurs vœux pour 2019.

Malgré une fin d'année 2018 difficile à tous les niveaux, aussi bien économique, que social et politique, nous nous devons de croire en l'avenir et d'aller de l'avant. C'est pourquoi nous allons continuer à nous investir dans les projets de notre campagne électorale, afin que les promesses qui vous ont été faites soient honorées.

Vous allez pouvoir revivre au travers de notre revue, Vivons Notre Commune, les temps forts de l'année écoulée.

Nous vous en souhaitons une excellente lecture et nous restons à votre écoute pour aborder avec vous les sujets qui vous préoccupent, dans le cadre du grand débat national qui doit se tenir du 15 janvier au 15 mars 2019.

Votre dévouée
Paule BECQUAERT
Maire de La Roquette sur Var,
Conseillère métropolitaine




Entreprise Lancien
 MAÇONNERIE GÉNÉRALE - SECOND ŒUVRE - RENOVATION
 Port. : 06 33 46 43 67

Secrétariat/Comptabilité : 06 69 22 13 16
 Mail : entreprise-lancien@orange.fr
 N° siret : 531 633 451 00012


GARAGE BARISONE
 RÉPARATION TOUTES MARQUES
 eurorapart
 VENTE VOITURES NEUVES ET OCCASIONS
 GÉOMÉTRIE CLIMATISATION PNEUS
 1239 RD 6202 - 06670 St Martin Du Var Tél. 04 93 08 98 30
 E-mail : barisone.pierre@sfr.fr Fax 04 93 08 99 86

Actualités

Les réalisations

Les réalisations effectuées :

Pour les écoles :

- Travaux pour le multisite de la cour haute de l'école du village et remplacement de vitrage.
- Achat de matériel pour les deux écoles : matériel informatique, vidéoprojecteur pour l'école du Pont Charles-Albert, mobilier (bancs/tables et tapis), tableau pour l'école du village.
- Ajout du nom de la commune sur la façade de l'école du Pont Charles-Albert.
- Vérification de la qualité de l'air dans les deux écoles.



Pour les bâtiments communaux :

- Etanchéité du local technique de la Place Tralatour,
- Remplacement des extincteurs (de plus de 10 ans),
- Débroussaillage du socle du village,
- Eglise : réparation toiture, remplacement du chauffage de la salle de catéchisme, nettoyage du mur au niveau de la route des Amandiers.
- Réfection de la façade inférieure de l'épicerie,
- Divers travaux de plomberie pour la mairie du village,
- Abattage et étièment de 2 pins, taille des haies au jardin d'enfants, au monument aux morts et au terrain de pétanque, sur le hameau de Baus-Roux.


Fromagerie de l'Estéron
 Ouverte tous les jours de 9h30 à 19h00, Fromages et charcuterie du Pays

Au sommaire

ACTUALITES

Réalisations
 Comptes - rendus municipaux
 Réforme électorale - Le répertoire Unique
 Cérémonies commémoratives

VIE SOCIALE

Naissances, Mariages, Décès
 Le chèque carburant métropolitain
 Filalapat, animaux perdus/trouvés

DIAPORAMA

Retour en images sur ...

CALENDRIER FESTIF 2019


cammasport & jeux
 www.cammasport.com
 contact@cammasport.com

Salles omnisports	Terrains de soccer	Terrains multisports	Équipements de stades
			
			
			

Direction de la publication :
 Paule Becquaert, Maire,
 Conseillère métropolitaine
 Rédaction : Nicole Labbe, 1ère Adjointe au Maire, Déléguée à la Communication
 Avec l'aimable participation des élus, des responsables des associations de La Roquette sur Var
 Crédit photos : Mairie de La Roquette sur Var, associations, écoles
 Impression Fac Imprimeur

COMPTE RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 JUILLET

I. DOSSIER DE DEFRICHEMENT : Suite à la délibération du Conseil Municipal du 14 Mars 2018 de demande de révision partielle du PPRIF et de défrichement de la parcelle A 1139, il convient de spécifier la section de cette parcelle qui n'était pas notée sur la délibération. **Accord à l'unanimité.**

II. FRAIS DE SCOLARITE POUR LES DEROGATIONS SCOLAIRES accordées aux enfants provenant des communes extérieures. Participation des communes de résidence. **Mode de calcul approuvé à l'unanimité.**

III. PERSONNEL :

- a) Modification du temps de travail d'un adjoint administratif territorial (de 30 à 35 h)
- b) création de postes pour :
 - Un poste d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles
 - Un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 OCTOBRE 2018

I. COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :

Désignation d'un conseiller municipal pour siéger aux commissions. Le choix se fait dans l'ordre du tableau du Conseil municipal. M. Christian GEAL, qui se trouve être le premier, accepte de siéger aux commissions de contrôle à compter du 1er Janvier 2019.

II. SIVOM – Modification règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et restauration scolaire :

- 1°) paiement par prélèvement possible
- 2°) Facturation des repas à mois échu.

A l'unanimité les élus acceptent ces modifications.

III. TAXIS – REACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE :

Depuis 2006, les droits de stationnement sur la commune pour les taxis n'ont pas augmenté, 610 euros annuel.

Accord à l'unanimité pour augmenter le tarif à 750 euros par an à compter du 1er Janvier 2019.

IV. PPRIF : Nouvelle demande de déclassement.

Une première demande a été faite en mars 2018 avec un refus en juillet 2018 par rapport au classement de la parcelle A 1139 qui se trouve en zone EBC. **Accord à l'unanimité** des élus pour redemander le déclassement afin de permettre la réalisation du parking au village (le SDIS étant disposé à donner un avis favorable) sécuriser l'école, le multi-site ainsi que tous les habitants.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

I. INDEMNITES DE CONSEILS D'UN MONTANT DE 414.30 € A VERSER A MME LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE LEVENS, AU TITRE DE L'ANNEE 2018 : Accord à l'unanimité.

II. LOYERS :

- Augmentation annuelle des loyers à 1.05 % pour l'année 2019
 Indice de référence des loyers 1er trimestre 2107 : 125.90
 Indice de référence des loyers 1er trimestre 2018 : 127.22
Accord à l'unanimité.

- **BAUX A RENOUELER :** baux de location arrivant à expiration au 31 Décembre 2018 et renouvellement au 1er Janvier 2019 : **Accord à l'unanimité.**

III. CONCESSION CIMETIERE : demande de rétrocession d'une concession familiale à la commune.

Proposition de reprise par la commune : 1.000€. **Accord à l'unanimité.**

IV. METROPOLE - DECISION MODIFICATIVE DE REGULARISATION SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE 2015 A 2017 SUITE A LA REUNION DE LA CLECT

(Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) DU 6 JUILLET 2017.

Nous devons abonder le chapitre 014 qui présente un crédit de 1.636 €
 Par les articles : 7381 (taxe additionnelle aux droits de mutation) pour..... 11.636 €
 022 –dépenses imprévues de fonctionnement pour13.330 €
 A rembourser à la Métropole :26.602 €
Accord à l'unanimité des élus.

V. ECOLE DE BAUS-ROUX : CLASSE VERTE DU 22 AVRIL AU 26 AVRIL 2019 A AURON. DEMANDE D'ENGAGEMENT FINANCIER DE LA COMMUNE.

Prix par jour et par enfant : 11.50 €
 Nombre d'élèves participant : 23 X 11.50 = 264.50 X 5 jours = 1.322.50 €

Plus le prix du transport de 500 €
 Coût total de la participation communale : 1.822.50 €
Accord à l'unanimité.

VI. SIVOM : PAS DE BRIGADES VERTES POUR 2019 :

Accord à l'unanimité pour la proposition de Balduzzi Jardins de 750 € TTC pour l'ensemble des travaux.



La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 (rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales) a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales pour créer un répertoire électoral unique et permanent, appelé REU, dont la tenue confiée est à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Cette réforme, conduite par le ministère de l'intérieur, est entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales qui seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera en temps réel et en améliorera la fiabilité.

De ce fait, le processus d'inscription se simplifie puisque toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6e vendredi précédant ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin pour les scrutins organisés en 2019) Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai 2019, les électeurs peuvent donc s'inscrire sur les listes jusqu'au 31 mars 2019. La nouvelle réforme va aussi donner lieu à une nouvelle édition de l'ensemble des cartes électorales, chaque électeur se voyant désormais attribuer un « identifiant national d'électeur » (INE) unique et permanent. Ces nouvelles cartes seront distribuées entre le 31/03 et le 23/05/2019.

Les démarches pour s'inscrire sur les listes électorales sont les suivantes :

- a. Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr : www.service-public.fr/ou www.demarches.interieur.gouv.fr (**Attention** : les demandes transmises par courriel ne sont pas autorisées) ;
- b. Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- c. Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- d. Par courrier, en joignant le **nouveau formulaire Cerfa n°12669*02** et les pièces exigées (formulaire disponible en mairie ou téléchargeable sur service-public.fr).

La compétence d'inscription et de radiation des électeurs, qui était jusqu'à présent exercée par les commissions administratives, est transférée au maire. Celui-ci vérifie si la demande d'inscription de l'électeur répond aux conditions posées par le code électoral (articles L. 11 (I), ou L. 12 à L. 15-1) puis statue sur cette demande dans un délai de cinq jours à compter de son dépôt (si dossier complet). Il lui appartient également de radier les électeurs qui ne remplissent plus les conditions, à l'issue d'une procédure contradictoire.

Les décisions prises par le maire (inscriptions et radiations) seront notifiées aux électeurs intéressés dans un délai de deux jours (par courrier ou courriel) puis transmises dans le même délai à l'INSEE, par voie dématérialisée, aux fins de mise à jour du répertoire électoral unique.

Tout recours contentieux formé par l'électeur intéressé contre une décision prise par le maire sera précédé d'un recours administratif préalable, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux.

Ce recours administratif préalable sera formé dans un délai de cinq jours à compter de la notification de la décision du maire. Le recours sera examiné par la commission communale de contrôle (qui remplace les anciennes commissions administratives), qui disposera d'un délai de deux jours pour notifier sa décision à l'électeur intéressé, au maire et à l'INSEE.

Pour en savoir plus sur les changements de la réforme (qualité d'électeur, pièces exigibles, nouvelle commission de contrôle ...), nous vous invitons à :

- consulter notre site communal : <https://laroquettesurvar.fr/reforme-revision-electorale-2019/> ou le site Internet de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/3539086>
- vous renseigner auprès des services de la mairie, par courriel à mairie@laroquettesurvar.fr ou par téléphone au : 04 93 08 40 21

Commémorations

Centenaire de la cérémonie du 11 Novembre 2018
au village et au hameau



Cérémonies du 18 juin au village



Cérémonies du 18 juin au hameau

Pour honorer comme il se doit ce centenaire, les parents d'élèves et les habitants ont été conviés par la municipalité à un buffet déjeunatoire à la mairie annexe du hameau de Baus-Roux.



Ils se sont dit OUI

FORGET Cédric et BONIFACE Stéphanie, le 28/07/2018

DUFOUR Christophe et MUCI Véronique, le 08/09/18

Ils se sont mariés

HEURDIER Benoît et JULIA le 15/10/2018



*Ils ont crié pour
la première fois*

CHIARALUCE Roméo, né le 21/12/2018

TROUCHE Alice, née le 03/11/2018

STAELS Maël, né le 06/10/2018

ALBERT BIRON Louis, né le 15/10/2018

HEURDIER JULIA Timéo, né le 02/08/2018



*Ils nous ont
quittés*

RULLO François, décédé le 10/01/2019

BIANCHI Louise, née DANIELE, décédée le 20/12/2018

REVERSO Pierrette, née PICCHIOTTINO, décédée le 29/11/2018

GATTO Jean-Baptiste, décédé le 18/11/2018

SUQUET Odette, née LOPIN, décédée le 06/10/2018

PIOVANO Martine, née HERNANDEZ-SANCHEZ, décédée le 20/08/2018

DESFRAY Philippe, décédé le 24/06/2018

INSTALLATION DU NOUVEAU CURE



Depuis le mois de septembre la paroisse Saint-Benoît-les-Oliviers qui regroupe la communauté de La Roquette-sur-Var, Plan du Var, Saint-martin-du-Var, Castagniers et le Chaudan a un nouveau curé, le Père Philippe Catala.

Son installation officielle a eu lieu le dimanche 21 octobre 2018 en l'église de Saint-martin-du-Var par Monsieur André Marceau, évêque

de Nice, entouré de nombreux prêtres et Benoît Parent, ancien curé de la paroisse.



Dans l'assistance, les adjointes au maire de La Roquette-sur-Var, Mesdames Nicole Labbe et Marie-Thérèse Duportail

LE CHEQUE CARBURANT METROPOLITAIN

La Métropole Nice Côte d'Azur a souhaité soutenir le pouvoir d'achat de ses habitants et a mis en place un dispositif d'aide face à la hausse des prix des carburants, effectif dès janvier 2019.

Les bénéficiaires répondant aux critères d'éligibilité recevront un virement bancaire tous les trois mois de 60€, soit une aide mensuelle à hauteur de 20€ par véhicule et par personne à compter du mois de la date d'effet de la demande. Cette aide est réservée exclusivement aux résidents de la métropole Nice Côte d'Azur.

Comment bénéficier du chèque carburant ?

Pour savoir si vous êtes éligible, vous pouvez effectuer une simulation en ligne sur le site internet de la Métropole : www.nicecotedazur.org en répondant aux questions posées.

Selon votre situation, vous saurez si vous pouvez en bénéficier. Si vous êtes éligible, vous devez déposer votre dossier en ligne qui fera l'objet de vérification par le service instructeur. Vous recevrez ensuite une réponse.

Une fois votre dossier accepté, le versement sera effectué trimestriellement, à savoir en avril, en juillet, en octobre et en janvier de l'année suivante.

Si vous n'êtes pas équipé d'outils informatiques

Il est possible, à titre exceptionnel, de constituer un dossier papier, mis à disposition en mairie.

Ce dossier devra être adressé à l'adresse suivante : Métropole Nice Côte d'Azur – Direction des Transports et Mobilité Durable – 06364 NICE CEDEX 2.

Plus d'informations ?

Vous disposez du numéro de téléphone Allô-Mairies au 3906, par courriel à chequescarburant@nicecotedazur.org. ou en contactant les services de la mairie, par courriel à mairie@laroquettesurvar.fr ou par téléphone au : 04 93 08 40 21



FILALAPAT : ANIMAUX PERDUS/TROUVÉS

Le Département des Alpes-Maritimes a pour objectif de promouvoir l'usage des outils numériques, plus rapides et écologiques.

Dans cet état d'esprit, il a souhaité mettre en exergue le site internet et l'application Filalapat© (<https://filalapat.fr/>) qui est une application nationale rattachée à I-CAD, l'unique organisme agréé par le Ministère de l'Agriculture pour gérer le Fichier National d'Identification qui centralise plus de 20 millions de chiens, de chats et de furets.

Qu'il s'agisse d'un chien, d'un chat ou d'un furet, l'application Filalapat permet de retrouver le propriétaire d'un animal égaré à travers le service perdu-trouvé et permet au propriétaire de gérer la fiche de son animal à travers des services associés comme la déclaration de décès ou le changement d'adresse lors des départs en vacances. Il est aussi possible de localiser les vétérinaires, refuges et fourrières de votre commune, et de

visualiser sur une carte dynamique les animaux déclarés sur l'ensemble du territoire national. La rubrique « Filalannonces » permet de consulter les annonces publiées sur le site.

Ce site est destiné à remplacer (à compter du 1er janvier 2019), le numéro vert de l'APOT (Animaux Perdus ou Trouvés). Pour aider les personnes concernées dans cette transition, le Département continuera à apporter ses conseils pratiques, lister les refuges, fourrières et associations de protection animale, sur la page du site départemental :


<https://lvd.departement06.fr/sante-animale/que-faire-en-cas-de-perte-de-son-animal-que-faire-si-lon-a-trouve-un-animal-24815.html>

Pour ceux qui ne disposent pas d'un accès à internet, les Maisons du Département ou les Maisons des Seniors offrent un accompagnement personnalisé pour créer son dossier sur Filalapat©.

Leurs coordonnées sont accessibles sur le site du département :

<https://departement06.fr/maisons-du-departement-4211.html>

Vous avez perdu un animal ?
Vous en avez trouvé un ?
 Qu'il s'agisse d'un **CHIEN**, d'un **CHAT** ou d'un **FURET**, Filalapat est l'application qui vous permet de retrouver votre animal ou le propriétaire de l'animal égaré.




J'AI PERDU MON ANIMAL

- 1 Sélectionnez votre animal
- 2 Déclarez votre animal perdu et alertez tout le réseau I-CAD
- 3 Contactez le trouveur
- 4 Publiez votre Filalannonce et diffusez-la autour de vous

J'AI TROUVÉ UN ANIMAL

- 1 Sélectionnez l'espèce animale
- 2 Entrez son numéro d'identification puce ou tatouage
- 3 Contactez** le propriétaire de l'animal égaré

Diaporama :

OCTOBRE

06 OCTOBRE : Thé dansant organisé par la mairie

C'est avec le soutien du Conseil départemental que la mairie a organisé un après-midi festif, animé par Cricri



31 OCTOBRE : halloween de l'APE du village

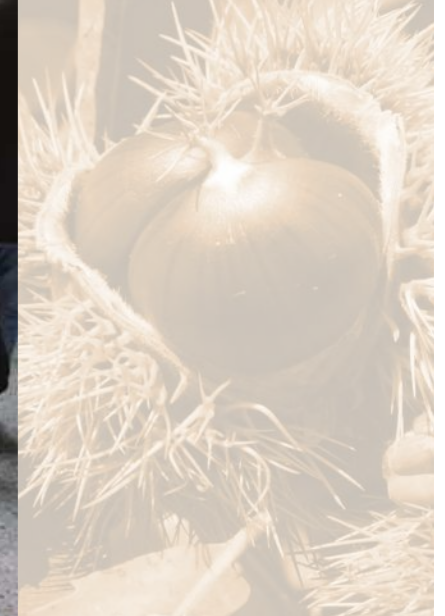


Diaporama :

NOVEMBRE



04 NOVEMBRE : Fête des châtaignes au hameau de Baus-Roux



15 NOVEMBRE: Vernissage exposition des tableaux de Rod au hameau de Baus-Roux



Diaporama :

DÉCEMBRE

02 DECEMBRE : Repas de fin d'année du club Spiridion Grima



15 DECEMBRE : Repas de fin d'année organisé par la mairie au restaurant Les Palmiers. L'animation orchestrée par Etienne a déchainé les convives sur la piste de danse !



Diaporama :



Diaporama :

16 DECEMBRE : Fête de Noël du Comité des fêtes du village



21 DECEMBRE : Fête de Noël de l'APE du village



JANVIER

04 JANVIER 2019 : Vœux de l'OCBR



Diaporama :

18 et 19 JANVIER 2019 : Vœux du Maire au hameau et au village, à la salle de l'Escoulière, en présence de Bertrand GASIGLIA, représentant le Conseil départemental et d'un représentant de la Gendarmerie



Diaporama :

25 JANVIER 2019 : Départ en retraite de Mme Roselyne Pagliardini et fête du Personnel communal.

Discours du Maire, Paule Becquaert, pour le départ à la retraite de Mme Roselyne Pagliardini

Chère Roselyne,

Vous voici officiellement à la retraite, depuis le 1er janvier 2019, après une carrière de près de 30 années passées à la cantine de l'école du pont Charles-Albert à Baus-Roux.

En effet, vous êtes entrée en fonction le 1er septembre 1989, en tant qu'agent de service à temps non complet pour remplacer Mme Marie-Louise Longhi. Votre poste était partagé entre le service de la restauration scolaire et l'entretien des salles de classe.

Vous vous acquittez de vos fonctions avec assiduité et compétence, et vous êtes titularisée en 1994.

Les années passant, vous suivez des formations afin de vous perfectionner dans votre métier et de maîtriser parfaitement les techniques de nettoyage, de manutention des produits, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité.

- En 1995, vous suivez un stage sur la prévention de l'accident du travail et les affections liées à l'activité professionnelle
- En 2010, vous obtenez le BAFA, car cette année-là, la mairie décide de déléguer le périscolaire au Sivom Val de Banquière auprès duquel vous êtes mise à disposition pour l'animation du midi et la garderie le vendredi soir.
- En 2012, nouveau stage sur les risques liés à l'utilisation et au stockage des produits d'entretien
- En 2014 et 2017, vous participez à la formation HACCP
- En 2017, toujours, vous suivez une formation sur les bonnes pratiques sur restauration satellite.

Vous terminez votre activité en tant qu'adjoint technique territorial principal de deuxième classe au 8ème échelon.

En près de 30 années, c'est l'équivalent d'une génération, vous avez vu défiler des centaines d'enfants. Leur nombre n'a cessé d'augmenter

au fil du temps. Avec Cathy pour vous aider, vous les avez vu grandir, évoluer. Aujourd'hui, c'est Marion Moreilleras qui a pris la relève.

Chère Roselyne, vous avez exercé un métier exigeant, mais vous allez pouvoir profiter pleinement d'une retraite bien méritée. C'est en tout cas ce que je vous souhaite sincèrement.



Diaporama :

26 JANVIER 2019 : Assemblée générale du Club Spiridion Grima



Miroiterie de la Plaine



MIROITERIE - VITRERIE VERANDAS - STORES
MENUISERIE ALU & PVC VOLETS ROULANTS & BATTANTS

☎ 04.93.08.45.73 📞 06.23.80.16.92

12 place Alexis Maiffredi 06670 Saint-Martin-du-Var

www.miroiteriedelaplane.com

contact@miroiteriedelaplane.com

VERNISSAGE EXPO DU 8 FEVRIER

Depuis plusieurs années, l'association ROC ET TAN RÊVENT, présidée par Fabienne Barthe, organise des événements culturels sur notre commune de la Roquette sur Var, notamment des cours de peinture. Composés d'une dizaine d'élèves, ces cours ont lieu tous les lundis soir sous la bienveillance et l'œil avisé de M. Christian ROS, un maître en la matière, lui-même excellent peintre confirmé. La Mairie de la Roquette sur Var, afin de promouvoir la créativité des nombreux artistes et artisans de la commune, du Hameau de Baus-Roux et du village perché, a pour ce faire mis ses salles à la disposition de tous ceux désirant exposer leurs œuvres.



champ de lavande de Paule, la ruelle en fleurs de Stéphanie, le phare américain d'Eveline, la balade en Jonque de Fabienne, ou bien encore la mare aux zèbres de Nadine, le cherry on the top de Windy, la cueillette des olives de René et bien d'autres toiles encore, toutes plus intéressantes les unes que les autres. Bien sûr nous posons un œil admiratif devant les œuvres de Christian ROS, plus précisément sur son tableau « la fenaison à l'ancienne » une œuvre digne d'être exposée dans les plus grands salons d'art parisiens. Mme le Maire Paule Becquaert a tenu

C'est dans ce cadre que les élèves de Christian ROS ont mis en cimaise le fruit de leur recherche picturale ; Le vernissage de cette magnifique exposition, forte de plus de 35 œuvres, a eu lieu ce vendredi 8 février, en présence de Mme Le Maire, Paule Becquaert (qui est également une élève du cours de peinture), des conseillers municipaux et de nombreux Roquettans et Roquettans. Des tableaux sur toile peints à l'huile ou à l'acrylique, d'écriture et de facture différente, faisant ressortir la sensibilité, la personnalité de chaque élève : que ce soit le paysage de coquelicots de Doris, la porte de mustang de Betty, l'âne rose de Virginie, le moment de détente de Pauline, le

à remercier « son professeur » pour avoir organisé de main de maître qu'il est, ce vernissage, ainsi que la présidente de ROC ET TAN RÊVENT, Fabienne Barthe, pour son engagement, son dévouement et sa volonté de dynamiser le village, et rappeler que cette exposition n'était que le prélude à beaucoup d'autres, aussi bien à la salle de la mairie annexe du hameau qu'à la salle de l'escoulière au village. Elle a rappelé également que les expositions à venir étaient ouvertes aux artistes extérieurs à la commune et que ceux qui désiraient exposer devaient prendre contact avec M. GEAI Christian, chargé de la culture et du patrimoine au sein du conseil municipal, à ce numéro : 0643809249.



S.A.R.L. B FERRONNERIE

FABRICATION DE PORTAIL	POSE DE RIDEAU MÉTALLIQUE
PERGOLAS	PORTE DE GARAGE
RAMPE	AUTOMATISME
GARDE CORPS	PORTE BLIENDÉE
BARRIÈRE DE PISCINE	SOUDURE INOX ET ALU

TÉL. : 06 13 35 22 39 - TÉL./FAX : 04 93 08 42 91
brunolucien@neuf.fr

camma
sport & jeux

www.cammasport.com
contact@cammasport.com

Salles omnisports	Terrains de soccer	Terrains multisports	Équipements de stades

CALENDRIER FESTIF 2019

FEVRIER

03 SOIREE CABARET - DU SPIRIDION GRIMA

MARS

09 CARNAVAL - APE VILLAGE

10 SORTIE MONASTERO BORMIDA

AVRIL

20 CHALLENGE HENRI BLANC - COMITE DES FETES VILLAGE

27 PAQUES - APE VILLAGE

DEGUSTATION POUTINE ET ANCHOIDADE - COMITE DES FETES BAUS-ROUX

MAI

12 SOUVENIR MICHEL CASANI ET JEAN-MARC AGOSTINI - OCBR SPORT BOULES

JUIN

01 SOIREE PIZZA - COMITE DES FETES VILLAGE

22 KERMESSE APE VILLAGE

06 CONCOURS VETERANS - OCBR SPORT BOULES

08 SECTEUR DES VALLEES OCBR SPORT BOULES

DU 27 au 01 JUILLET FESTIN SAINT PIERRE ET SAINT PAUL - COMITE DES FETES VILLAGE

JUILLET - AOUT

06 FESTIVAL DU ROCK - COMITE DES FETES BAUS-ROUX

DU 10 au 15 FESTIN DU 14 JUILLET - COMITE DES FETES BAUS-ROUX

10 ou 11 SOIREE ESTIVALE BAUS-ROUX

27 CONCOURS DE BOULES - OCBR SPORT BOULES

31 AOUT CONCOURS DE BOULES - OCBR SPORT BOULES

23 ou 24 - SOIREE ESTIVALE VILLAGE

NOVEMBRE

03 FETE DE LA CHATAIGNE COMITE DES FETES BAUS-ROUX

24 BEAUJOLAIS COMITE DES FETES BAUS-ROUX

24 FETE DU MOULIN